

SYRIE : APRÈS DEUX ANS DE BLOCAGE, LA FRANCE REPRENDRAIT PARTIELLEMENT LES RAPATRIEMENTS DE FEMMES ET D'ENFANTS DÉTENUS DANS DES CAMPS DJIHADISTES

Le Parquet national antiterroriste (Pnat) a annoncé, mardi 16 septembre, le rapatriement de trois femmes et dix enfants jusqu'ici détenus dans les camps de prisonniers djihadistes du nord-est de la Syrie. Une première depuis l'été 2023. Contactée par « l'Humanité », l'avocate spécialisée sur le dossier Marié Dosé regrette « les choix arbitraires » du Quai d'Orsay, qui laisse de nombreuses familles sur place.

Par Tom Demars-Granja



Selon le Collectif des familles unies, une cinquantaine de femmes et 120 enfants, de nationalité française, demeuraient encore détenus, en juin, dans les camps de prisonniers djihadistes en Syrie.

© Alessio MAMO/REDUX-REA

Trois femmes âgées de 18 à 34 ans et dix enfants qui étaient détenus dans les camps de prisonniers djihadistes du nord-est de la Syrie ont été rapatriés, mardi 16 septembre en début de matinée, en France. L'annonce a été réalisée par le Parquet national antiterroriste (Pnat), qui précise que deux femmes « ont été placées en garde à vue, sur commission rogatoire du juge d'instruction », tandis que la dernière, « faisant l'objet d'un mandat d'arrêt, sera présentée à un juge d'instruction dans la journée ».

« *Je ne peux que saluer cette opération, réagi l'avocate Marie Dosé, qui représente des dizaines de familles concernées depuis plusieurs années, auprès de l'Humanité. Maintenant, je n'en comprends pas les choix arbitraires.* » L'avocate pénaliste au barreau de Paris fustige l'opacité de ce rapatriement, alors que de nombreuses victimes sont restées sur le carreau.

Un sujet toujours sensible dix ans après les attentats

« *Ils ont rapatrié une jeune majeure qui, effectivement, fait le choix de rentrer et de laisser derrière elle sa mère comme ses frères et ses sœurs, ajoute-t-elle. Mais jusqu'au départ du bus, deux jeunes majeurs retenus dans le même camp ont pleuré en demandant : "Pourquoi pas nous ?" Ce n'est pas normal.* » Pour les mineurs rapatriés, le Pnat a précisé qu'il « *assurera le suivi centralisé en lien avec les parquets territoriaux* ». Ces derniers sont pris en charge « *dans le cadre de procédures d'assistance éducative sous la responsabilité du parquet près le tribunal judiciaire de Versailles* ».

« *La France remercie les autorités syriennes de transition ainsi que l'administration locale du Nord-Est syrien, qui a rendu possible cette opération* », a réagi Christophe Lemoine, le porte-parole du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères. En juin, quelque 120 enfants et une cinquantaine de femmes de nationalité française étaient encore retenus dans ces camps syriens, selon le Collectif des familles unies, qui rassemble leurs proches. Après ce rapatriement nocturne, le collectif a rediffusé, mardi matin sur X, son message habituel dénonçant la détention sur place d'enfants « *coupables de rien* » dans « *des conditions indignes* ». Ces retours restent une question sensible en France, dix ans après la vague d'attentats djihadistes sur son sol.

La France n'avait, jusqu'à ce mois de septembre 2025, plus procédé à des rapatriements depuis le 4 juillet 2023. Paris refuse, depuis, d'envoyer des équipes sur place, en raison du risque que représentent de telles opérations. Une politique ayant entraîné sa condamnation par la Cour européenne des droits de l'homme, le 14 septembre 2022. L'instance intimait à la France de motiver son refus de rapatrier les enfants en prenant en considération leur particulière vulnérabilité, mais aussi à prévoir une procédure de recours contre ces éventuels refus. « *La doctrine française a été de dire : "Tous les enfants mineurs restent dans les camps tant que leur mère n'accepte pas de rentrer", explique Marie Dosé. Ce qui veut dire qu'on les laisse sur place pendant des années et quand ils sont enfin majeurs et qu'ils veulent rentrer, la France est en droit de les refuser car ils majeurs.* »

Des familles toujours en attente du retour de leurs proches

Le Comité des Nations unies (ONU) contre la torture et pour les droits de l'enfant a aussi condamné, le 16 janvier 2023, l'État français. L'agence onusienne accuse alors Paris d'avoir violé la convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants.

L'Élysée avait rétorqué que ses obligations vis-à-vis du traité ne s'imposent que sur son territoire, ce à quoi le Comité a souligné que l'État français « *demeure toujours dans l'obligation* » de les protéger « *contre des violations graves des droits de l'homme en prenant toutes les mesures nécessaires et possibles* ».

« Pendant deux ans, des pays européens – comme l'Ukraine, qui est en guerre – ont rapatrié leurs derniers ressortissants pendant que la France est restée immobile, fustige Marie Dosé. Je travaille à cette opération depuis octobre 2024, je me suis rendue sur place en exécutant les consignes du Quai d'Orsay afin d'obtenir les preuves nécessaires et, finalement, on se retrouve avec ce rapatriement partiel. »

En février dernier, l'administration kurde a annoncé, en coordination avec l'ONU, son intention de vider, d'ici à la fin de l'année, les camps du nord-est de la Syrie des déplacés syriens et irakiens, parmi lesquels se trouvent des proches présumés de djihadistes.